



CAPL n° 2 du 8 juin 2009
Appels de notation des contrôleurs

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Comme nous vous l'avons indiqué dans notre récent courrier, nous contestons formellement la position adoptée par la Direction Générale sur les conditions d'exercice du droit syndical au sein de la DGFIP, totalement discriminatoire envers la CGT. C'est pourquoi, jusqu'à nouvel ordre, nous ne prendrons part à aucune réunion organisée localement hors les CAPL.

Comme tous les ans, les CAPL d'appels de notes sont un moment particulier qui démontre s'il en était encore besoin l'aberration du système de notation instauré en 2003.

En lieu et place de la reconnaissance des mérites individuels des agents, nous constatons une fois de plus que les motifs de mécontentement sont divers et variés.

Comme toujours, il y a les « jeunes » agents à qui l'on dit de patienter, les « vieux » agents à qui l'on dit que ce n'est plus la peine, les agents déjà « récompensés » plusieurs fois qui doivent « laisser leur tour », et les agents pour qui ce n'est jamais le tour sous des prétextes bidons.

La problématique est chaque année la même. Cette année encore, et compte tenu de la faible réserve constituée, sans majoration de + 0,06, beaucoup d'agents n'auront pas gain de cause.

Le nombre de plus en plus faible d'appels de notes démontre encore cette année la démotivation et l'écœurement des agents dans un contexte de régression sociale et de restructurations permanentes.

Pour beaucoup, la notation n'est qu'un mauvais coup de plus qui revient tous les ans ...

Nous espérons qu'au moins vous prêterez une oreille très attentive à ceux qui ont souhaité faire appel, et que cette CAPL pourra correctement remplir son rôle.

LAON, le 8 juin 2009.